

# regards

## sur Marcilly-en-Villette

N° 25  
JUIN 2018

### ÉDITO

#### SOMMAIRE

|                   |    |
|-------------------|----|
| LE MOT DU MAIRE   | 1  |
| PETITES NOUVELLES | 2  |
| CONSEIL MUNICIPAL | 4  |
| BUDGET            | 6  |
| COMMUNAUTÉ        | 8  |
| ENVIRONNEMENT     | 9  |
| JEUNESSE          | 10 |
| PORTRAIT          | 11 |
| MADAME ALICE      | 12 |



*Marcilly-en-Villette*

Regards sur Marcilly-en-Villette  
62, place de l'Église  
45240 Marcilly-en-Villette  
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52  
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr  
www.marcilly-en-villette.fr  
Directeur de la Publication: H. Nieuviarts  
Rédactrice en chef: J. Bachmann  
Rédaction: Commission Communication  
Conception & Création: www.enola-creation.fr  
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette  
Dépôt légal: juin 2018

### GEMAPI : De quoi s'agit-il ?



Plusieurs personnes se sont étonnées de voir figurer sur leur avis d'imposition foncière une colonne portant la mention « Taxe Gemapi ».

En effet, la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique et territoriale d'affirmation des métropoles) en date du 27 janvier 2014 a procédé à l'affectation du cycle de l'eau aux communes. De ce fait la compétence relative à la « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à charge de la Communauté de Communes, qui a jugé préférable de la déléguer au Syndicat du Bassin du Beuvron compte tenu de sa spécificité.

Cette compétence concerne :

- l'ensemble des actions concourant à la gestion, la restauration et la protection des milieux aquatiques du bassin versant du Beuvron et de ses affluents (dont le Cosson)
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau

- la défense contre les inondations
- la protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Certaines de ces compétences étaient d'ores et déjà assurées par le biais des syndicats de rivières dans le cadre d'une délégation de compétence. C'est pourquoi, dans un souci de rationalisation de l'activité de ces syndicats, le bassin du Beuvron étant géré par 8 syndicats de rivière et un syndicat de bassin, une réorganisation de ces structures est en cours de manière à effectuer un regroupement en un seul syndicat à l'échelle du bassin. Le Syndicat du Cosson auquel nous étions rattachés a été dissous avec effet du 1<sup>er</sup> janvier dernier. C'est donc le Syndicat du Bassin du Beuvron qui est maintenant en charge de cette compétence.

Reste donc à donner à cette instance les moyens pour assumer la tâche qui lui est maintenant dévolue. Le Syndicat de Rivière n'a pas statué sur ce point. Le législateur a néanmoins prévu une fiscalité spécifique pour cette compétence. Ce dossier est donc en devenir... ▢

**Hervé Nieuviarts**  
Maire de Marcilly-en-Villette

## PERMANENCE CILS EMPLOI

Association de proximité agissant pour l'insertion des demandeurs d'emploi de notre canton, le CILS emploi reçoit à ce titre un soutien financier de la Communauté de Communes des Portes de Sologne. Au travers d'un partenariat avec les employeurs locaux et notamment le Groupement des Entreprises de la Région de La Ferté-Saint-Aubin (GERFA), la Mission Locale de L'Orléanais et Pôle Emploi, le CILS emploi est en mesure d'apporter conseils et informations dans la recherche d'un collaborateur, d'un emploi ou d'un contrat de professionnalisation. Il est également un acteur important dans l'accompagnement du dispositif RSA.

Désormais l'animatrice de cette association, Virginie Mardelle, organise des permanences dans chaque mairie de la Communauté de Communes. Pour Marcilly-en-Villette, prochaines permanences :

**mardi 29 mai et mardi 9 octobre 2018 à la mairie**

**Contact : 02 38 64 80 40 / [contact@cils-emploi.fr](mailto:contact@cils-emploi.fr)**



## Réseaux sociaux

Notre site internet a bénéficié en 2017, et en moyenne, de 31 connections par jour avec un pic de fréquentation de 117 connections le 5 avril. Le public qui le fréquente se situe dans la tranche des 25-34 ans suivie de près par la tranche des 18-24 ans. Les sessions sont en majorité masculines avec 54,15 % contre 45,85 % de sessions féminines. Les pages le plus souvent regardées sont celles de l'agenda, de la vie quotidienne et de la vie municipale.

Pour la page Facebook c'est à l'inverse le public féminin qui est en majorité pour 58 % contre 41 % pour les hommes. Vous êtes 149 fans sur Marcilly-en-Villette. Avec 437 abonnés, notre page a une visibilité tout à fait honorable.

## Impôts

L'accueil au centre des finances publiques évolue. Désormais vous pouvez prendre rendez-vous pour vos questions complexes et bénéficier d'un accueil personnalisé au centre des finances publiques d'Orléans sud :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Pour les particuliers : 02 38 25 22 00

Pour les professionnels : 02 38 25 22 01

Et toujours 24h sur 24h, 7 jours sur 7 sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ainsi que sur les applications mobiles.

## Rectificatif

Une coquille s'est glissée dans notre agenda sur l'adresse mail de la chambre d'hôtes « Bambous et Pamplemousses » située 4, rue de la poste à Marcilly-en-Villette.

Il faut lire : [bamplemousses@orange.fr](mailto:bamplemousses@orange.fr)

## Évolution d'Arts

**Journée dédiée à la peinture !**

**26 août 2018**, inscription gratuite à partir de 9h, au Bourillon.

Cette deuxième rencontre est ouverte aux artistes en herbe ou confirmés qui apportent le matériel nécessaire à leur création (3 chevalets maximum par artiste).

« Performance en sculpture » par des professionnels qui réaliseront une œuvre sur place.

Atelier participatif pour les enfants. Déjeuner sur l'herbe, apportez votre pique-nique.

## Le nœud au mouchoir

> **Horaires tolérés des activités bruyantes pour les particuliers (tondeuses, taille-haies, nettoyeur haute pression, etc.)**

En semaine : 8h-12h / 14h-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h

Dimanche et jours fériés : 10h-12h

> **Fête de la musique**

Jeudi 21 juin 2018, animations à partir de 18h30

> **Pique-nique républicain et bal populaire**

Vendredi 13 juillet 2018, salle Chantaloup, à partir de 18h

> **Fête champêtre**

Dimanche 29 juillet 2018, 15h-19h promenade du Bourillon

> **Rentrée des classes**

Lundi 3 septembre 2018

> **Forum des associations**

Samedi 8 septembre 2018, Salle Chantaloup, de 14h à 17h



## 2 Nouveaux commerces

Il y a désormais un commerce de produits italiens ouvert depuis le 4 avril 2018, 15 rue des Relais. Pizza Da Paolo fonctionne le soir uniquement, de 17h à 21h30, du mercredi au dimanche

**Contact : 02 38 60 80 13**



L'agence immobilière Transaxia est installée juste à côté

**Contact : 02 14 00 06 21.** ☐



## Nouvelle association



L'Atelier des Castors  
Centre de ressources pour petits et grands

Faire connaître la parentalité joyeuse et créative pour accompagner les parents qui pourraient se sentir isolés, créer du lien en zone rurale autour d'ateliers créatifs, de conférences ou de projections sont les objectifs de l'association « L'Atelier des castors ».

**Contact : Aline Michaud et Julie Griffon**

**06 16 57 11 72**

**latelierdescastors45@gmail.com**

**<https://www.facebook.com/latelierdescastors/>**



## Population INSEE totale

au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
2098 HABITANTS

## Maison médicale

Depuis le 16 avril 2018, une kinésithérapeute est installée à la Maison Médicale, 400 rue Henry Deschamps, et vous reçoit sur rendez-vous.

**Contact : Claire PAQUES**

**07 69 86 22 63** ☐

## État civil

### NAISSANCES

- ☐ 27 décembre 2017 > Jade JACQUARD
- ☐ 11 février 2018 > Jules LE BARON
- ☐ 17 mars 2018 > Lyana SAUTRON
- ☐ 25 mars 2018 > Noah FOURRÉ
- ☐ 26 mars 2018 > Juna CIONNEAU-ROZÉ ANTONIETTI
- ☐ 26 mars 2018 > Valentine FAUCONNIER
- ☐ 4 avril 2018 > Enzo BONNEIL
- ☐ 2 mai 2018 > Océane THOMASSET

### DÉCÈS

- ☐ 26 décembre 2017 > Fernand LEGRAND
- ☐ 28 décembre 2017 > Jeanne DESPLANCHE
- ☐ 16 janvier 2018 > Brigitte MOREAU
- ☐ 28 janvier 2018 > Jocelyne MUNOZ
- ☐ 4 février 2018 > Bernard DEGRÉ
- ☐ 6 février 2018 > Nicole GAVEZZOTTI
- ☐ 9 février 2018 > Olivier MOINDREAU
- ☐ 3 mars 2018 > Raymond LEPRINCE GAMET
- ☐ 16 mars 2018 > Georges ROZÉ
- ☐ 19 mars 2018 > Bernard GAUTHIER
- ☐ 25 mars 2018 > Nicole LACOSTE
- ☐ 13 avril 2018 > Max BÉDÉNEAU

### MARIAGE

- ☐ 21 avril 2018 > Solène DELARUE et Florian MALLET
- ☐ 28 avril 2018 > Laurence M'BRA et David POTHIER
- ☐ 19 mai 2018 > Jessica LUBIN et Jonathan LESCIEUX

## Séance 15/11/2017

### LOTISSEMENT DE LA CHAISE : financement des travaux (2° et 3° tranches)

Le Conseil Municipal confirme retenir l'offre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire pour un montant de 900 000 €.

### CONVENTIONS ENEDIS

Le Conseil Municipal confirme les conventions portant création de servitudes et précise les nouvelles références des parcelles cadastrales, après division de parcelles, pour l'électrification du lotissement de la Chaise.

### DGF : actualisation de la longueur de voirie communale

Le Conseil Municipal arrête la nouvelle longueur de la voirie communale, compte-tenu de la voirie créée au lotissement de la Chaise, à 46 071 mètres.

### DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil Municipal approuve diverses modifications pour les budgets du service général et de l'eau par virements entre chapitres.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE : Modifications des statuts

L'article 65 de la loi NOTRe a prévu une évolution de la liste des compétences permettant à notre EPCI de bénéficier de la dotation globale forfaitaire (DGF) bonifiée. En effet, l'article L.5214-23-1 du CGCT prévoit une majoration de la dotation des Communautés de Communes à FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) répondant notamment à une condition de compétences.

Au premier janvier 2018, nous devons en exercer 9 sur les 12 suivantes pour bénéficier de ces dispositions :

- Aménagement de l'espace (intégrant la compétence PLUi) ;
- Développement économique ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif ;
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi

n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

- Eau
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes fixant les compétences exercées par celle-ci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Adoption du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 31 octobre 2017 compte tenu de l'intégration de la commune de Jouy Le Potier dans la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 31 octobre 2017 de la CLECT fixant une attribution de compensation négative de 7 707 € pour la commune de Jouy Le Potier (Différence entre la fiscalité transférée et les charges transférées).

### Convention partenariat PACT 2018

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat PACT 2018, (Projets Artistiques et Culturels du Territoire) avec la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

### Fiscalité : Exonération au titre de la maison médicale

Vu de l'article R 331-4 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal adopte l'exonération au titre des impôts fonciers pour les constructions destinées à être affectées à un service public ou d'utilité publique et s'engage à ce que la maison médicale conserve cette affectation durant un minimum de cinq années.

### Taxe d'Aménagement : Exonération abris de jardin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le Conseil Municipal adopte l'exonération pour les abris de jardins d'une superficie inférieure à 20 m², soumis à déclaration préalable, détachés de la maison. Cette mesure sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Rythme scolaire (rentrée 2018)

Monsieur le Maire rend compte des réunions tenues avec le corps enseignant et le conseil d'école en vue de l'organisation des rythmes scolaires lors de la rentrée 2018. Le conseil d'école et le Conseil Municipal seront appelés à prendre une décision qui devra être entérinée par les services académiques.

## Séance 8/12/2017

### Eau et Assainissement : TARIFS 2018

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet de tarification établi par la commission des finances, fixe à l'unanimité les différents tarifs 2018 relatifs au budget de l'Eau et de l'Assainissement applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir :

#### LOCATION ANNUELLE DE COMPTEURS

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| • compteur diamètre 15           | 66 €   |
| • compteur diamètre 20           | 70 €   |
| • compteur diamètre 30           | 159 €  |
| • compteur diamètre 40           | 273 €  |
| • compteur diamètre 50           | 540 €  |
| EAU (prix au m³)                 | 1,00 € |
| TAXE ASSAINISSEMENT (prix au m³) | 0,93 € |

Par ailleurs, les montants des redevances pour 2018 seront au titre de la pollution 0,23 €/m³, la modernisation 0,18 €/m³, du prélèvement 0,058 €/m³.

### Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier, le Conseil Municipal décide un effacement de dettes dans le cadre d'une liquidation judiciaire pour un montant de 500 €.

### Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 : Cadre de vie en milieu rural

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier relatif aux travaux de sécurisation, avec mise en place d'une signalisation de feux tricolores à l'intersection du CD 7 et du CD 921, pourrait être éligible à la DETR 2018 au titre du cadre de vie en milieu rural. Le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux de 35 % sur un montant prévisionnel de travaux de 15 206 € HT, soit une subvention d'un montant de 5 322 €.

### Remboursement

Le Conseil Municipal décide un remboursement de frais financiers, à la suite d'un retard dans le remboursement d'une caution, pour un montant de 127 €.

### Personnel communal : effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il présente au Conseil Municipal l'effectif actuel des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Le Conseil Municipal confirme le tableau des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Recrutement temporaire d'agents pour augmentation de l'activité

Le Conseil Municipal confirme l'autorisation donnée au Maire pour assurer le recrutement de personnel en cas d'accroissement temporaire d'activité.

### Convention avec le Centre Départemental de Gestion : AFCI - renouvellement

Dans le cadre d'une mise à disposition d'un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le CDGPT du Loiret pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Transfert de la « compétence PLU » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la CCPS

Considérant la nécessité de créer un document cohérent à l'échelle intercommunale et donc de lancer ultérieurement une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), le Conseil Municipal approuve le transfert de compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme et de carte communale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais sollicite auprès de la Communauté de Communes une délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur tous les secteurs où ce DPU s'applique (zones U et AU), à l'exception de ceux se situant dans les zones d'activité économique qui sont de compétence communautaire. Pour ces zones d'activité économique, la CCPS exercera donc le DPU.

## Cadastre : délimitation avec commune de Sandillon

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal d'un projet d'échange entre un particulier et la commune de Sandillon sur le secteur de Soulas, à la suite d'une erreur d'enregistrement au cadastre. Cet échange entraîne une modification de limite des communes afin de respecter au mieux les parcelles. Le Conseil Municipal approuve la nouvelle délimitation des limites de la commune.

## Séance 13/01/2018

### BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET DU SERVICE D'EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives permettant la clôture de l'exercice 2017. Il vote dans l'attente du budget 2018 les autorisations d'engagement de dépenses d'investissement sur la base de 25 % des crédits alloués en 2017.

### DÉPENSES IMPUTABLES AU COMPTE 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales, par les services du Trésor, de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Municipal fixe en conséquence l'affectation des dépenses reprises au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

## Séance 16/02/2018

### RYTHMES SCOLAIRES 2018-2019

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes réunions du comité de pilotage pour l'organisation des rythmes scolaires 2018-2019 et du conseil d'école du 15 février 2018. Ce dernier s'est positionné pour la semaine de 4 jours : lundi-mardi-jeudi et vendredi, avec les horaires suivants : 8h30-12h et 14h-16h30. Le Conseil Municipal, 17 voix pour, 2 voix contre, approuve à compter du mois de septembre 2018 la modification des rythmes scolaires sur la base de la semaine de 4 jours.

### LA GRANDE RECRE : Tarifs 2018/2019

Dans le cadre de la nouvelle organisation des rythmes scolaires à compter de septembre 2018, avec la semaine des 4 jours d'école, la commune mettra en place un service d'accueil de loisirs à la journée les mercredis, ainsi que pour les petites vacances.

Le Conseil Municipal, 18 voix pour 1 abstention, fixe les tarifs suivants :

| Q.F. au 1 <sup>er</sup> juillet 2018                            | Prix journée |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|
| Jusqu'à 599                                                     | 8,50 €       |
| 600 à 799                                                       | 12,50 €      |
| 800 à 999                                                       | 14,50 €      |
| 1 000 à 1 199                                                   | 16,00 €      |
| 1 200 à 1 499                                                   | 17,00 €      |
| plus de 1 500                                                   | 19,00 €      |
| Pénalité retard                                                 | 5 €/enfant   |
| Quelle que soit la tranche tarifaire, par tranche de 15 minutes |              |

|                                                               |                  |
|---------------------------------------------------------------|------------------|
| Enfant hors commune non scolarisé à Marcilly supplément au QF | 12 €/jour/enfant |
|---------------------------------------------------------------|------------------|

Référence Quotient Familial CAF : QF au 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour toute l'année scolaire 2018-2019

- La facturation sera établie mensuellement

- Les heures d'ouverture :

Mercredi : 9h-17h – accueil échelonné 7h15 à 9h et 17h à 18h30

Petites Vacances : 9h-17h – accueil échelonné 8h à 9h et 17h à 18h30

### IDENTIFICATION DE NOUVELLES VOIES SUR LE LOTISSEMENT DE LA CHAISE

Le Conseil Municipal dénomme les voies nouvelles de la tranche 2 du lotissement : Allée des Guernazelles et Rue des Aigrettes.

### CONVENTION SERVITUDE SUR LE CHEMIN DES BRETONNIERES

Afin de remédier aux problèmes d'évacuation des eaux pluviales lors de fortes précipitations et d'éviter tout débordement, il conviendrait de procéder à une extension des réseaux d'eaux pluviales en vue d'une évacuation vers un fossé existant sur une propriété privée. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant création de servitude ainsi que tous documents inhérents à ce dossier.

### SALON DE PEINTURE ET SCULPTURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 15<sup>ème</sup> Salon de Peinture et Sculpture aura lieu le samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018, salle Chantaloup. Le Conseil Municipal sollicite la subvention au titre du FACC auprès du Conseil Départemental.

## Séance 19/03/2018

### LOTISSEMENT DE LA CHAISE : Prix de vente des terrains (2<sup>ème</sup> tranche)

Suite aux rectifications apportées par le géomètre au niveau de la composition des surfaces, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, modifie les tarifs TTC pour les lots de la tranche 2.

### BALAYAGE MÉCANIQUE DE LA VOIRIE :

#### résultat de l'appel d'offres

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de cette consultation, décide d'attribuer le marché à l'entreprise SOCCOIM de Chaingy, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, pour un montant forfaitaire annuel de 4 110,04 € HT, avec traitement des sables à raison de 55 € HT la tonne.

### INDEMNITÉS DES ÉLUS 2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2017

Le Conseil Municipal, adopte les indemnités selon la grille de répartition ci-dessous :

Maire : 755 €/mois – Adjoint et conseiller délégué : 554 €/mois – Conseiller municipal : 12,50 €/mois

Les indemnités pour le maire, les adjoints et les conseillers délégués seront versés mensuellement et les indemnités attribuées aux conseillers municipaux, qui ne font pas l'objet d'une délégation, seront versées en juin et décembre 2018.

M. le Maire précise par ailleurs qu'aucun frais de déplacement n'est pas pris en charge par la commune en dehors des frais engagés à l'occasion de séances de formation et de déplacements hors Loiret.

## MAINTENANCE INFORMATIQUE : Contrat Ségilog

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat de maintenance pour un montant total de 4560 € HT (4104 € au titre de l'utilisation du logiciel et 456 € au titre de la maintenance et la formation)

### DEMANDE DE SUBVENTION FACC CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Départemental l'obtention d'une subvention au titre du FACC pour le Concert Quatuor de Clarinettes du 26 mai 2018 et concernant le cachet de l'orchestre qui s'élève 1 366,34 € TTC.

### SALON DE PEINTURE ET SCULPTURE

Un concours récompensera trois artistes pour l'ensemble de leur création. Le Conseil Municipal adopte les prix suivants : 400 € au 1<sup>er</sup> prix-Prix Xavier Deschamps ; 200 € pour le prix spécial peinture ; 200 € pour le prix spécial sculpture et décide de retenir 10 % du produit des ventes sur les œuvres des artistes durant le Salon, afin de couvrir les frais d'organisation.

### GESTION DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure en vue de la reprise de 50 concessions en état d'abandon sera engagée prochainement. Il sera procédé dans un premier temps à la recherche des ayants droit. Le coût de la prestation, qui sera réalisée par une entreprise spécialisée étant donné la complexité de la procédure, sera de 12000 € TTC.

## Séance 9/04/2018

### Comptes de gestion et comptes administratifs de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, sous la présidence de M. Michel Pouget les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2017 qui se résument ainsi :

- pour le budget général : la section de fonctionnement présente un excédent de 284 333,26 €, la section d'investissement un déficit de 378 527,24€.
- pour le budget eau et assainissement : la section de fonctionnement présente un excédent de 132 835,05 €, la section d'investissement un excédent de 172 182,62 €
- pour le budget de La Chaise : la section de fonctionnement présente un déficit de 37 057,01 €

### Impôts locaux 2018 - Vote des 3 taux

Le Conseil Municipal décide la reconduction des taux suivants : Taxe d'Habitation, 14,44 % ; Foncier Bâti, 16,50 % ; Foncier Non Bâti, 54,27 %

### Subventions aux associations

Le montant total des subventions allouées pour l'exercice 2018 s'élève à la somme de 44 301 €.

### Cession terrain – zone d'activité

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de mener les transactions et de signer toutes les pièces relatives à la cession d'un terrain de 2 572 m<sup>2</sup> au prix de 12 € TTC le m<sup>2</sup>.

### Création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe

Le conseil approuve la création du poste à compter du 13 mai 2018.

### Animation d'été pour les 9-15 ans en juillet 2018

Des animations seront proposées pour les 9-15 ans, pour les semaines 28-29 et 30 avec une participation de 35 €/activité sur la base de 5 jours (Centre équestre, Golf, Ciran), de 30 € pour l'activité Capoeira et de 150 € pour un mini-camp de 5 jours. Ces activités ne seront ouvertes que sous condition d'une participation minimum de 10 enfants.

# Budget

## Budget général

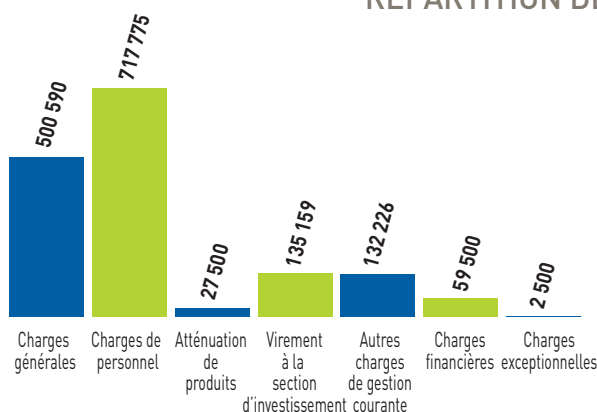
### UNE FISCALITÉ LOCALE INCHANGÉE

| Libellé                   | Taux 2017 | Taux 2018 |
|---------------------------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation         | 14,44 %   | 14,44 %   |
| Taxe sur foncier bâti     | 16,50 %   | 16,50 %   |
| Taxe sur foncier non bâti | 54,27 %   | 54,27 %   |

### RÉPARTITION DES PRODUITS ATTENDUS

| Libellé                   | Montant   |
|---------------------------|-----------|
| Taxe d'habitation         | 378 039 € |
| Taxe sur foncier bâti     | 274 890 € |
| Taxe sur foncier non bâti | 43 796 €  |

### RÉPARTITION DES OPÉRATIONS

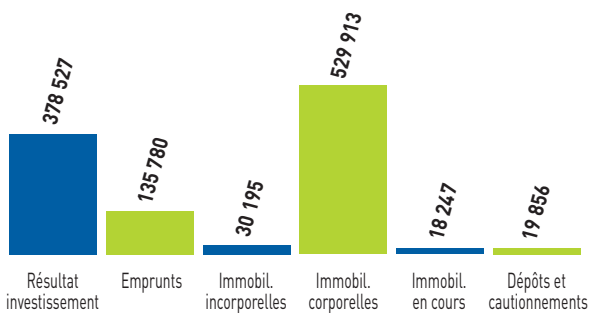


#### Dépenses de fonctionnement

Total des dépenses de fonctionnement : 1 575 250 €

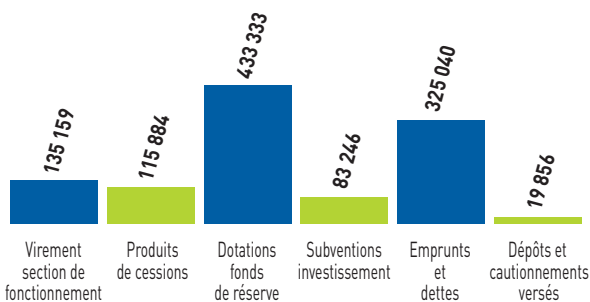
#### Recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement : 1 575 250 €



#### Dépenses d'investissement

Total des dépenses d'investissement : 1 112 518 €



#### Recettes d'investissement

Total des recettes d'investissement : 1 112 518 €

### Investissements principaux prévus en 2018

|                                                    |             |
|----------------------------------------------------|-------------|
| Mise aux normes des feux tricolores rue des Relais | 18 247,20 € |
| Plateau multisport                                 | 57 761,00 € |
| Achat de matériel pour la voirie                   | 1 675,00 €  |
| Achat d'un véhicule                                | 20 000,00 € |
| Achat d'un aspirateur pour école élémentaire       | 605,28 €    |
| Équipement informatique école élémentaire          | 14 286,00 € |

|                                                    |              |
|----------------------------------------------------|--------------|
| Rénovation des éclairages publics                  | 19 476,00 €  |
| Mise en accessibilité pour personnes handicapés    | 20 000,00 €  |
| Travaux restaurant scolaire                        | 297 000,00 € |
| Mise aux normes électricité du clocher de l'église | 3 500,00 €   |
| Renouvellement équipement informatique mairie      | 7 500,00 €   |
| Renouvellement de licences informatiques           | 5 675,00 €   |
| Hébergement informatique                           | 240,00 €     |

### LA SITUATION DE NOTRE ENDETTEMENT ET DES CHARGES FINANCIÈRES

|      | Endettement au 31/12 | Charges financières annuelles |
|------|----------------------|-------------------------------|
| 2013 | 1 655 353 €          | 66 463 €                      |
| 2017 | 1 538 000 €          | 64 092 €                      |

En 2018 le montant du remboursement en capital prévu est de 128 032,69 € auquel s'ajoutera un montant d'intérêts de 57 682,89 €.

# Budget du service de l'eau et de l'assainissement

## LA TARIFICATION

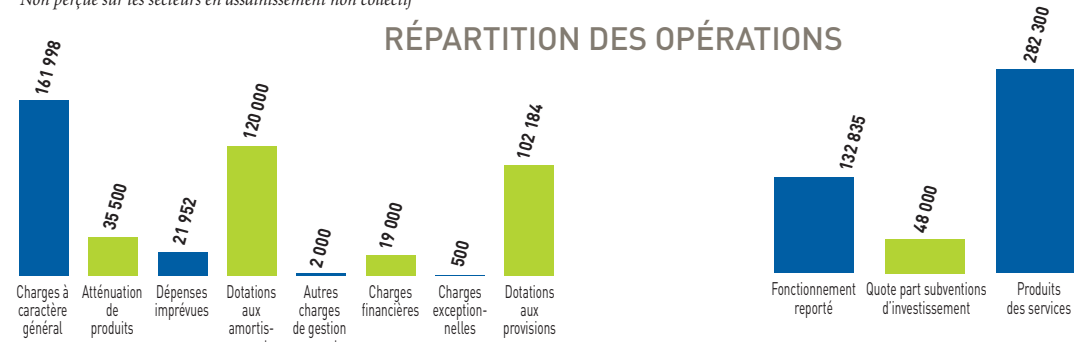
| Prix de l'eau                                          | 1 €/m <sup>3</sup>    |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| Taxe d'assainissement *                                | 0.93*€/m <sup>3</sup> |
| Redevance Agence de l'eau au titre de la pollution     | 0.23 €/m <sup>3</sup> |
| Redevance Agence de l'eau au titre de la modernisation | 0.18 €/m <sup>3</sup> |
| Redevance Agence de l'eau au titre du prélèvement      | 0.58 €/m <sup>3</sup> |

\* Non perçue sur les secteurs en assainissement non collectif

## LOCATION ANNUELLE DES COMPTEURS

|             |       |
|-------------|-------|
| Diamètre 15 | 66 €  |
| Diamètre 20 | 70 €  |
| Diamètre 30 | 159 € |
| Diamètre 40 | 273 € |
| Diamètre 50 | 540 € |

## RÉPARTITION DES OPÉRATIONS

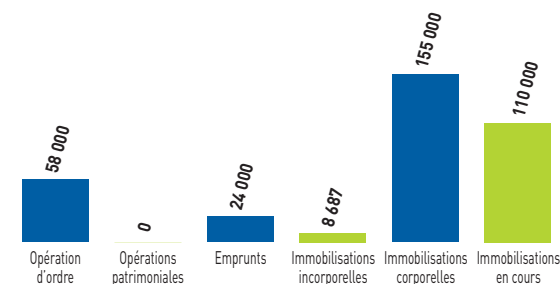


### Dépenses de fonctionnement

Total des dépenses de fonctionnement : 463 135 €

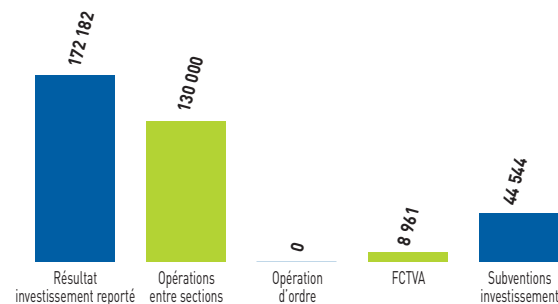
### Recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement : 463 135 €



### Dépenses d'investissement

Total des dépenses d'investissement : 355 687 €



### Recettes d'investissement

Total des recettes d'investissement : 355 687 €

## Investissements prévus en 2018

|                                                                                |              |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Renouvellement d'équipements (Station d'épuration et Installations de captage) | 89 000,00 €  |
| Sectorisation des réseaux d'eau                                                | 73 253,62 €  |
| Travaux à réaliser pour la protection du captage d'eau (prévision)             | 90 434,00 €  |
| Provision pour remise en état du château d'eau                                 | 110 000,00 € |

## LA SITUATION DE NOTRE ENDETTEMENT ET DES CHARGES FINANCIÈRES

|      | Endettement au 31/12 | Charges financières annuelles |
|------|----------------------|-------------------------------|
| 2013 | 323 087 €            | 16 314 €                      |
| 2017 | 237 079 €            | 11 115 €                      |

En 2018 le montant du remboursement en capital prévu est de 23 106,53 € auquel s'ajoutera un montant d'intérêts de 11 114,84 €.

## Subventions aux associations

|                             |          |                                      |       |                                                  |                 |
|-----------------------------|----------|--------------------------------------|-------|--------------------------------------------------|-----------------|
| École de Musique            | 13 000 € | Ciné Marcilly                        | 200 € | U.C.P.S.                                         | 200 €           |
| Harmonie                    | 1 000 €  | Union du Commerce de Marcilly        | 470 € | Association Tuileries et Briqueteries de Sologne | 200 €           |
| C.O.S.M.                    | 18 700 € | Association sportive du golf         | 500 € | Restos du Cœur                                   | 250 €           |
| U.A.M. Tir                  | 550 €    | Association Équestre Marcilly        | 250 € | Secours catholique                               | 100 €           |
| Club des Anciens            | 305 €    | ID Créations                         | 150 € | Comité départemental randonnée pédestre          | 30 €            |
| Amicale Sapeurs-Pompiers    | 474 €    | Association des Tortues du Centre    | 80 €  | Croix Rouge Française                            | 30 €            |
| Amicale des A.F.N.          | 200 €    | Choraline                            | 330 € | La Prévention Routière                           | 76 €            |
| Guerluchon                  | 235 €    | Association Art en Ciel              | 50 €  | Ensemble Stimulons Thibault- Prader Willy        | 150 €           |
| Amicale du Bourillon        | 255 €    | Association Fondation de Sologne     | 166 € | Secours Populaire                                | 100 €           |
| Groupe scolaire-coopérative | 6 150 €  | Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Orléans | 100 € | <b>TOTAL</b>                                     | <b>44 301 €</b> |

## Le Cube [www.lecube-lafertesaintaubin.fr](http://www.lecube-lafertesaintaubin.fr)



Après plus de vingt-trois mois de travaux notre complexe aquatique, relooké, a ouvert ses portes le 21 mars 2018. Longue fermeture nécessaire pour revoir l'ensemble des installations techniques et les repositionner, refaire tous les fonds de bassins ainsi que repenser toute l'organisation. Réalisé sans emprunt, le financement des 1,4 million d'euros des travaux a été assuré par les indemnités d'assurance, les subventions de la Région et du Département ainsi qu'un autofinancement à hauteur de 20 %.

C'est une renaissance sous une nouvelle identité pour se donner les moyens d'une

ambition : devenir une référence régionale ! Situé dans un cadre naturel et avec son bassin nordique, notre complexe est un exemple unique qui offre tous les plaisirs de l'eau. Que vous soyez sportif, en famille ou à la recherche d'un temps de détente, LE CUBE ne peut que vous séduire.

De multiples activités sont proposées. Vous pouvez les essayer grâce à la carte 15 entrées qui vous permet de passer d'une activité à l'autre comme bon vous semble. ▢

**contact :**  
02 38 25 15 05 - [lecube@laferte.org](mailto:lecube@laferte.org)

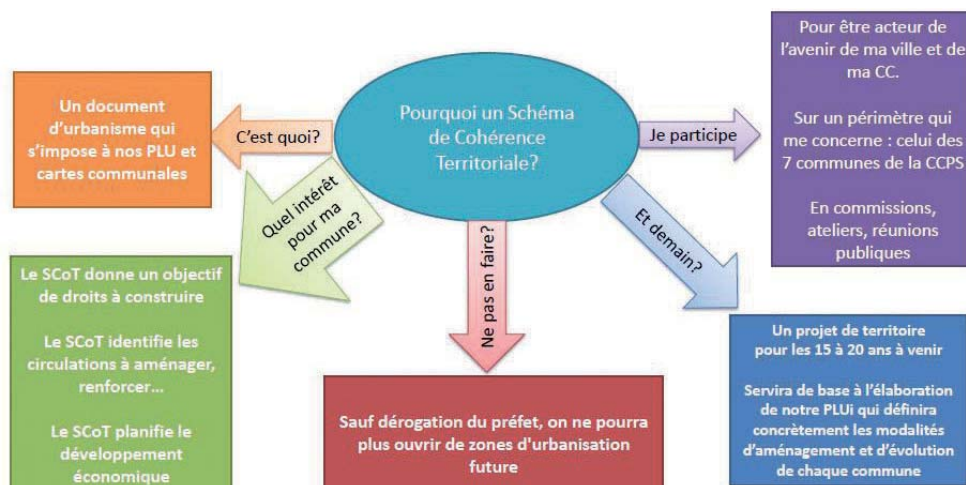
## Le Schéma de cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit à l'échelle d'un territoire un projet mettant en cohérence l'ensemble des politiques développées concernant

notamment **l'habitat, la mobilité, les aménagements commerciaux, l'environnement, l'agriculture.**

### QUE COMPREND-IL ?

- Un diagnostic,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO).



Suite à la loi NoTRE, qui a redessiné les contours des Communautés de Communes du Loiret, le Conseil Communautaire s'est engagé le 23 janvier 2018 à poursuivre l'élaboration de notre SCoT, initialement porté par le Pays Sologne Val Sud et en s'appuyant sur le travail déjà réalisé, en lien avec les territoires voisins afin de prolonger l'adhésion au groupement de commande initial.

Dans ce cadre, vous serez prochainement invités à participer aux réunions publiques qui seront organisées dans chaque commune. ▢

## La Maison de Services au Public (MSP)

La MSP va être créée pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales. C'est un guichet unique où les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives.

À l'issue d'une concertation entre la Préfecture, la Communauté de Communes, et 5 opérateurs publics du département (la CAF, la CPAM, la MSA, la

CARSAT et Pôle Emploi), la MSP sera implantée à La Ferté-Saint-Aubin, dans un espace dédié au sein du bureau de poste situé 105 rue du Général Leclerc. Des animateurs formés accompagnent les personnes dans leurs démarches.

Ce service, gratuit, sera accessible à partir du 7 juin 2018, date de la réouverture de la poste après travaux. ▢



## Brûlage des déchets verts

Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années par le règlement sanitaire départemental, car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes. Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage. Sont concernés, les tontes de pelouse, la taille des haies, les feuilles mortes, les résidus d'élagage

Un arrêté préfectoral rappelle l'interdiction générale du brûlage des déchets

verts à l'air libre en évoquant des possibilités dérogatoires strictement encadrées par des conditions techniques et temporelles. Les feux de plein-air sont également concernés. Il est interdit, et ce toute l'année, d'allumer des feux pour des méchouis ou des barbecues à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements. L'interdiction ne s'impose toutefois pas aux propriétaires des lieux concernés.

A noter une disposition particulière interdisant de fumer dans les terrains



boisés, les plantations, les terrains de reboisement ou les landes du 1er mars au 30 septembre, y compris pour les propriétaires de ces terrains, avec obligation de respecter cette obligation dans un rayon de 200 mètres autour de ces terrains. ▢

## Trottoirs fleuris

Notre commune n'emploie plus de produits phytosanitaires. Malgré tout le sérieux et la bonne volonté de nos agents communaux, il leur est impossible d'entretenir régulièrement tous les trottoirs. Par ailleurs, un certain nombre de massifs fleuris et d'aménagements paysagers font que notre commune est reconnue comme un lieu possédant un cadre de vie agréable et bien entretenu. Certains de nos concitoyens se sont déjà investis dans le nettoyage du trottoir devant leur habitation, voire dans le fleurissement de celui-ci. C'est tout à leur honneur et c'est une pratique à encourager voire à remercier.

**Vous manquez d'idée, nous vous offrons un sachet de graines pied de mur à semer (un par foyer) à retirer à l'accueil de la mairie !**

**ENVOYEZ-NOUS UNE PHOTO**, avec vos coordonnées, par mail, du trottoir que vous avez embelli ! Les meilleurs clichés seront publiés dans le prochain bulletin municipal, et, un bon d'achat aux serres DE WINTER sera offert aux 3 plus belles idées.

Adresse d'envoi :

bulletin.marcillyenvillette@orange.fr ▢



## Station d'épuration

**STOP** aux lingettes, tampons, cotons tiges, rouleaux de papier toilette, serviettes hygiéniques et autres dans les toilettes !

Cet afflux de déchets provoque de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement tels que canalisations bouchées, pompes de relevage abimées ou cassées, perturbations dans le fonctionnement de la station d'épuration. Selon l'importance du problème, les eaux usées peuvent remonter chez des particuliers ou finir dans le milieu naturel en le polluant. De même, les produits chimiques et solvant ne doivent pas être déversés dans le réseau d'assainissement car ils tuent les bactéries qui font fonctionner la station d'épuration.

Le coût des réparations liés à ces dysfonctionnements impactent le budget de l'eau et par répercussion votre facture d'eau. Pensez-y avant de jeter quoi que ce soit dans les toilettes. ▢

## Cet été, l'accueil de loisirs se coupe en 3 !



Outre le traditionnel accueil du mois de juillet à l'Espace Polyvalent de Loisirs, sous la direction de Salomé Levrat, plusieurs stages thématiques sont proposés à nos jeunes de 6 ans à 15 ans, avec comme nouveauté cette année une animation capoeira.

Pour les 10-13 ans, un mini-camp nature est organisé au camping de Jargeau en partenariat avec la Maison de Loire. Des expéditions pour observer la faune et la flore, de jour comme de nuit, sont prévues. C'est Romuald Dalbos qui sera le directeur de ce mini-camp.

Toutes les familles concernées ont reçu les plaquettes d'inscription. ▢

## Rythmes scolaires (rentrée 2018)

Le comité de pilotage et le conseil d'école ont réfléchi à l'organisation des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée scolaire. Ce dernier s'est positionné pour la semaine de 4 jours (lundi-mardi-jeudi et vendredi) avec les horaires suivants : 8h30-12h et 14h-16h30. Le Conseil Municipal a approuvé majoritairement le retour à la semaine de 4 jours avec organisation d'un accueil de loisirs le mercredi toute la journée. ▢

## Rencontres intergénérationnelles



Depuis le mois de janvier 2018 et une fois par mois, 5 résidents de la maison de retraite l'Aubinière viennent une fois par mois à la rencontre des enfants de l'accueil de loisirs de Marcilly-en-Villette. Ce moment, très attendu à la fois par les enfants et par les résidents, est riche d'échanges et se traduit par des mini-ateliers réunissant 4 ou 5 enfants pour un adulte. De la cuisine à la photographie

en passant par les jeux, de nombreux thèmes sont abordés dans la joie, la bonne humeur, le partage et la bienveillance.

Ces rencontres ont été clôturées par une fête le 2 juin 2018, à l'Aubinière où seront proposées une sortie pique-nique avec promenade ainsi que la présentation des activités sous la forme de photos. ▢

## Spectacle contes et gravures

2 groupes d'enfants de l'école élémentaire ont pu bénéficier lors d'un atelier TAP d'une initiation à la gravure. Un spectacle qui réunit le conte d'Alice au Pays des merveilles et la gravure va clôturer cette initiation. ▢

RÉSERVEZ VOTRE SOIRÉE  
ET AMENEZ VOS ENFANTS  
JEUDI 28 JUIN À 19H, SALLE  
CHANTALOU  
ENTRÉE GRATUITE



## Dévouement

Ses grands-parents maternels ont tenu l'épicerie de Marcilly-en-Villette pendant 40 ans. Son père, maréchal-ferrant à l'origine et sa mère ont repris l'épicerie et l'ont tenue pendant 37 ans et demi. Michel qui est l'aîné des trois enfants Pouget est né dans cette épicerie.

Michel a démarré sa scolarité à Marcilly-en-Villette. Bon élève, il intègre à 12 ans le lycée Pothier d'Orléans jusqu'à la terminale. À ce moment-là, les jeunes de Marcilly-en-Villette et de Férolles se rencontrent régulièrement. Maud et Michel se sont trouvés et ont commencé à se fréquenter. Vient ensuite le temps de la faculté de lettres pendant 3 ans puis il obtient le concours d'entrée à l'École Normale Nationale d'Apprentissage qui l'exile à Lille pendant une année. Pour son premier poste il est affecté à Montargis dans un collège d'enseignement technique où il enseigne le français et l'anglais. Il y reste trois ans. Maud et Michel unissent leurs destins en 1972. Michel part faire son service militaire à Bricy en 1973. À son retour, il est nommé au Collège d'Enseignement Technique de La Source en 1974 et y restera jusqu'à sa retraite en 2007.

De son union avec Maud naissent deux filles, Aline et Élise. Entre sa vie professionnelle et sa vie familiale, Michel consacre beaucoup de temps au monde associatif. Il a débuté le basket à l'âge de 11 ans, grâce à l'abbé Jean-Marie Flatet, qui a donné son nom à notre gymnase et qui, dans les années 40, contourne l'interdiction de créer une association en ajoutant une section basket à la seule association existante de l'époque, l'UAM tir. Michel fera du basket jusqu'à l'âge de 42 ans. Il sera le secrétaire de l'UAM basket pendant plusieurs années puis secrétaire de l'UAM tir jusqu'à maintenant. Il s'est également investi dans le théâtre et plus récemment dans le yoga dont il a été le président pendant quelques années.

Son père a été conseiller municipal de Monsieur Henry Deschamps pendant 3 mandatures. Lorsque Monsieur Xavier Deschamps a repris le flambeau après son oncle il a fait appel, entre autres, à Michel qui a été élu pour son premier mandat en 1977 en tant que 2<sup>e</sup> adjoint puis 1<sup>er</sup> adjoint à la mandature suivante. Ensuite, ils ne se sont plus quittés jusqu'au départ de Monsieur Deschamps en 2014. 37 ans ensemble au service de leurs concitoyens, soit 7 mandatures !

Aujourd'hui Michel est à la retraite et vit paisiblement entre son jardin, ses recettes de cuisine et la joie de profiter de ses petits-enfants... qui font du basket. En fait, pas tout à fait, car le résultat du scrutin des dernières élections municipales a fait qu'il a été réélu comme conseiller municipal. C'est avec le sourire qu'il a accueilli cette énième élection, comme cela dit-il « l'arrêt de mon investissement communal se fera en douceur ». ■



Michel POUGET

### 3 questions à Michel Pouget

QUE GARDEZ-VOUS COMME SOUVENIR DE VOS ANNÉES DE PROFESSORAT ?

J'en garde un bon souvenir, mon métier me plaisait même si ma fin de carrière a été plus difficile du fait de l'évolution de l'ambiance et du rapport plus compliqué avec les élèves.

AVEZ-VOUS UNE ANECDOTE OU UN FAIT MARQUANT CONCERNANT VOS NOMBREUSES ANNÉES COMME PREMIER ADJOINT ?

J'en ai plusieurs comme la nuit où on a dû évacuer les enfants d'un centre de loisirs qui campaient à Marcilly, suite à un violent orage, à 2h du matin. J'avais installé tout le monde dans la salle des fêtes. Ou encore, réveillé en pleine nuit car une voiture bélière était encastrée dans l'entrée de la salle Chantaloup. Et comment ne pas se souvenir de l'ensablement de notre forage mettant en panne toutes les pompes du château d'eau !

AVEZ-VOUS ENCORE UN RÊVE À RÉALISER MICHEL POUGET ?

Je suis très attaché à ma vie de famille. Nous sommes tous très proches. Que chacun puisse accomplir ce dont il rêve suffit à mon bonheur.



La troupe des salopettes présente:

# Madame Alice

Salle Chantaloup

19h

Jeudi 28 juin 2018

Marcilly en Vilette

Entrée libre Tout public

Contes &  
Gravures

